REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE -=-=-=-=-=-=-=-=-=- COMMUNE DE FROTEY-lès-VESOUL =-=-=-=-=-=-=-=-=- FROTEY LÈS-VESOUL	**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION** **CRÉATION DE TROIS ÉCLUSES RUE DU SABOT** **N° 24/2025**

LE MAIRE DE FROTEY-lès-VESOUL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-1,

VU le code de la route et notamment l'article R 411-8,

VU le Code Pénal et notamment son article R. 610-5,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation suite à la mise en place de structures routières de type « écluses »

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Des structures routières de type « écluses » sont mises en place au niveau des numéros 18, 32 Bis et 38 de la rue du Sabot, dans le but de réduire la vitesse des véhicules.

ARTICLE 2 : Les véhicules venant dans le sens Frotey -> Luxeuil (qui montent la rue du Sabot) doivent laisser la priorité aux véhicules circulant en sens inverse.

ARTICLE 3 : Le sens de priorité à l'intersection Rue du Sabot / Rue Sous la Roche est modifié. Le stop de la rue Sous la Roche est supprimé et un cédez-le-passage est mis en place rue du Sabot (à l'intersection).

ARTICLE 4 : Les prescriptions énoncées dans le présent arrêté feront l'objet d'une signalisation conforme aux dispositions de l'instruction sur la signalisation routière et donneront lieu à la mise en place de panneaux conformes à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 6 : Les dispositions du présent arrêté pourront être contestées auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 : MM. Le Maire de la commune de Frotey-lès-Vesoul, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Haute-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FROTEY-lès-VESOUL, le 8 avril 2025

Le Maire,

Christophe TARY

MAIRIE DE FROTEY-LES-VESOUL 70000 (Hte-Saône)